

Quels types de travaux donnent droit à une prime ?

Les travaux repris ci-dessous peuvent être financés avec les prêts à taux zéro.

Les travaux repris ci-dessous ouvrent le droit à une prime, avec audit logement.

| |
|--|
| Audit logement / suivi des travaux par l'auditeur. |
| Appropriation de l'installation gaz |
| Assèchement des murs (infiltrations ou humidité ascensionnelle) |
| Renforcement ou démolition/reconstruction des murs extérieurs instables |
| Remplacement des supports (gîtage, hourdis, ...) des aires de circulation |
| Isolation thermique des murs et/ou des sols en contact avec l'extérieur ou un espace non chauffé |
| Remplacement des menuiseries ou des vitrages en contact avec l'extérieur ou un espace non chauffé |
| Installation d'une pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire |
| Installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée chauffage et eau chaude sanitaire |
| Installation d'un chauffe-eau solaire |
| Installation d'une chaudière à biomasse |
| Installation d'un poêle à biomasse local à foyer fermé |
| Installation d'un système de ventilation simple flux |
| Installation d'un système de ventilation double flux avec récupération de chaleur |
| Élimination de la mэрule ou tout champignon aux effets analogues |
| Élimination du radon |
| Amélioration des performances des installations de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire |
| Augmentation de l'étanchéité à l'air |

Les travaux repris ci-dessous ouvrent le droit à une prime, avec ou sans audit logement.

(Attention si vous réalisez un ou des travaux repris dans le tableau du dessus, l'audit reste obligatoire si vous souhaitez obtenir une prime.)

| |
|--|
| Remplacement de la couverture de toiture |
| Appropriation de la charpente |
| Remplacement des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales |
| Isolation du toit ou des combles en contact avec un espace non chauffé |
| Appropriation de l'installation électrique |

Les travaux repris ci-dessous n'ouvrent le droit à **aucune prime** et ne **nécessitent donc pas d'audit logement**.

| |
|--|
| Sécurité : stabilité (maçonnerie/planchers/fondations/charpente) |
| Sécurité : installations gaz et électrique |
| Sécurité : prévention chute (gardes corps, escaliers, sols...) |
| Étanchéité : complexe toiture, murs, sols, menuiseries extérieures |
| Ventilation |
| Sanitaires : 1 ^{ère} salle de bains, wc intérieur, eau chaude |
| Assainissement des eaux, égouttage... |
| Santé : plomb, CO, amiante, moisissures |
| Configuration (hauteur, largeur, surface), surpeuplement |
| Chauffage, cheminée |
| Eclairage naturel |
| Divers salubrité |
| Honoraires salubrité (architecte, géomètre,...) |
| Remplacement d'une chaudière par une chaudière à condensation |
| Installation poêle à pellets (pour les locataires uniquement) |
| Équipement assurant la production d'énergie à partir d'énergie renouvelable (exemple : panneaux photovoltaïques) |
| Sécurisation contre les inondations |
| Investissements visant à adapter le logement au handicap |